



Créer une association en Alsace sans être 7 mais 2 " loi 1901"

Par **arlonne**, le **17/01/2019** à **17:35**

Bonjour, je voudrais ouvrir créer une association avec un ami en Alsace , mais j'ai lu que nous avons encore les lois Allemande donc obliger de la montée a 7. Ma question est : pouvons nous créer l'association dans les Vosges 88 et avoir le local en Alsace 68 ?.merci a vous.

Cordialement.

arl.

Par **Visiteur**, le **17/01/2019** à **17:50**

Bonjour

Cela n'engage que moi, je pense que l'association concernée ne jouira pas de la personnalité juridique dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ne pourra y obtenir aucune aide publique ou subvention.